

Coopérative d'habitation Beauparlant Inc.

52 Promenade Richelieu, Welland, ON L3B 6C4

(Tél.) 905-735-8376

Avis à tous les ménages - septembre 2020

COVID Étape 3

Comme Niagara est entré dans l'étape 3, Niagara Peninsula Homes commencera à passer aux heures d'ouverture sur place. La réouverture suivra une approche par étapes avec l'expansion progressive d'un contact en personne en vertu de directives plus strictes en matière de santé et de sécurité. Les personnes qui fréquentent les bureaux sur place doivent porter des masques et remplir l'outil de dépistage de la région de Niagara.

À l'heure actuelle, toute personne qui demande à voir Lise devra prendre rendez-vous pour venir au bureau pendant les heures de bureau.

Mardi / 12h (12h) - 17h

Coopérative d'habitation Beauparlant / 905-735-8376

Bureau NPH / 905-788-0166 ext. 252

Cell # 905-650-1291 (pour les questions de présélection)

Texte: 905-650-1291

Courriel: lise@nphcr.ca

Comme pour toute autre entreprise qui rouvre, des modifications doivent être apportées aux opérations. Les modifications suivantes seront appliquées par Niagara Peninsula Homes et la Coopérative d'habitation Beauparlant afin de continuer à protéger notre personnel.

1. Vous devrez porter un masque facial en tout temps lorsque vous êtes au bureau. L'Organisation mondiale de la santé a confirmé que ce virus peut également être transmis par voie aérienne, comme une grippe, simplement en parlant - ce qui rend les masques impératifs. Le régional a mis en place un masque obligatoire couvrant à la fois le nez et la bouche.
2. Un désinfectant pour les mains sera mis à disposition avant l'entrée.
3. La réunion avec le personnel DOIT être faite sur rendez-vous - car des procédures de désinfection strictes doivent être mises en place avant l'entrée et après l'entrée et le ménage doit être examiné avant l'entrée.
4. Payer les frais de logement / options sont disponibles, comme le paiement du locataire et le paiement direct, les chèques ou les mandats. Nous vous encourageons à demander l'aide de notre personnel pour vous aider à mettre en place d'autres options disponibles.

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité, le conseil d'administration et les maisons de la péninsule du Niagara ont le devoir d'assurer la sécurité de tout le personnel. Ce sont les procédures considérées comme les meilleures pour assurer la sécurité de tous.

Code des droits de la personne

Nous souhaitons également rappeler aux ménages que le Code des droits de la personne interdit la discrimination raciale et le harcèlement. Cela comprend les graffitis, les insultes, les commentaires raciaux, les « blagues », les insultes, les dessins animés ou les images, et tout autre comportement offensant en raison de la race et d'autres motifs connexes. Toutes les formes de discrimination et de harcèlement sont contraires aux normes de la Coopérative d'habitation Beauparlant. La discrimination et le harcèlement sont des infractions très graves. Il est déterminé que le harcèlement consiste à « s'engager dans une série de commentaires ou de comportements vexatoires à l'encontre d'autrui dont on sait ou qui devrait raisonnablement être réputé importun, y compris des rumeurs. Un environnement exempt de discrimination et de harcèlement inadmissibles est la responsabilité de chaque ménage.